



LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Tél : 01 55 62 61 20

Hôtel de Ville – 96 avenue Achille Peretti 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex

www.neuillysurseine.fr – jeunesse@ville-neuillysurseine.fr



NEUILLY-SUR-SEINE

• Qu'est ce que le Conseil Municipal des Jeunes ?

Le Conseil Municipal des Jeunes est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté. C'est une opportunité pour les jeunes de participer à la vie de leur commune, de découvrir les instances de la démocratie locale, d'être les porte-parole de la population et notamment des jeunes.

Il est composé de **39 élus (es) résidents (es) à Neuilly-sur-Seine et scolarisés en classe de 5^e ou 4^e**:

- **35 membres scolarisés** les 7 collèges de la Ville
- **4 membres scolarisés** dans un collège hors Neuilly

La durée du mandat est de 2 ans non renouvelable. La répartition des sièges est établie comme suit :

Collèges	Nombre de conseillers issus des classes de 5 ^e	Nombre de conseillers issus des classes de 4 ^e
André Maurois	2	3
Pasteur	3	3
Sainte-Croix	3	3
Saint-Dominique	3	3
Sainte-Marie	2	2
Saint-Pierre – Saint-Jean	2	1
Théophile Gautier	2	3
Collèges hors Neuilly : 4 conseillers de 5 ^e et 4 ^e		

• Comment devient-on Conseiller Municipal des Jeunes ?

- En se portant candidat aux élections qui se dérouleront dans les collèges **jeudi 26 et vendredi 27 novembre 2020**. Le candidat devra retirer un dossier de candidature et le déposer complété au secrétariat de son collège **au plus tard mercredi 18 novembre à 14h**.

- **Pour les candidats scolarisés hors Neuilly**, le dossier est à retirer au Théâtre des Sablons, 70, avenue du Roule - Tél : 01 55 62 61 20 – jeunesse@ville-neuillysurseine.fr ou sur le site de la Ville : <https://www.neuillysurseine.fr/> - rubrique jeunesse/conseil municipal des jeunes. Il devra être rapporté au Théâtre des Sablons complété **au plus tard mercredi 18 novembre à 14h**.

La campagne électorale se déroulera du **vendredi 20 novembre au mercredi 25 novembre 2020 minuit**. La profession de foi des candidats (affiche format A4 ou A3) est communiquée exclusivement sur les espaces dédiés dans les collèges. Ces documents ne devront contenir aucune injure ou mention susceptible de porter atteinte à l'image, à l'honneur ou à la réputation d'un candidat ou de toute autre personne.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Tél : 01 55 62 61 20

Hôtel de Ville – 96 avenue Achille Peretti 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex

www.neuillysurseine.fr – jeunesse@ville-neuillysurseine.fr



NEUILLY-SUR-SEINE

• Comment se déroulent les élections?

Les électeurs élèves de la 6^e à la 3^e et assimilés votent pour les seuls candidats de 5^e et 4^e de leur collège.

Les bulletins de vote distinguent les candidatures des élèves de 5^e de celles des élèves de 4^e. Les élèves ayant obtenu le plus de voix seront élus. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est proclamé élu.

Pour les candidats scolarisés hors Neuilly, un comité de sélection recevra chaque candidat puis décidera de le nommer ou non.

Les résultats sont communiqués le lendemain du vote.

• Comment est organisée l'activité du C.M.J.?

L'activité du C.M.J. est conduite par l'Adjoint au Maire délégué à la Vie Associative et au C.M.J.

Tout au long de leur mandat, en dehors des périodes de congés scolaires, les élus se réunissent au minimum un samedi matin par mois en commissions thématiques : environnement, solidarité, culture et loisirs... Ils y proposent et préparent les actions susceptibles d'être menées par eux-mêmes au sein ou en dehors des manifestations municipales existantes se déroulant généralement le week-end.

En début et fin de mandat, les élus se réunissent en assemblée plénière, présidée par le Maire ou par l'Adjoint au Maire délégué à la Vie Associative et au C.M.J.

• La charte de l'élue(e)

Si je suis élu(e) au Conseil Municipal des Jeunes de Neuilly-sur-Seine, je m'engage pendant 2 ans à :

- ✓ Participer aux actions du C.M.J. ,
- ✓ Participer aux cérémonies commémoratives, aux visites organisées,
- ✓ Etre présent aux différentes réunions de travail,
- ✓ Ecouter les demandes et les préoccupations des citoyens,
- ✓ Prendre en compte les intérêts et les points de vue de tous,
- ✓ Etre attentif à l'intérêt collectif, général,
- ✓ Respecter les opinions de chacun,
- ✓ Défendre mes idées dans une attitude citoyenne et responsable.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Tél : 01 55 62 61 20

Hôtel de Ville – 96 avenue Achille Peretti 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex

www.neuillysurseine.fr – jeunesse@ville-neuillysurseine.fr



NEUILLY-SUR-SEINE